



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fibromyalgie

Question écrite n° 117511

Texte de la question

M. Daniel Gard souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question de la reconnaissance des maladies musculaires comme la fibromyalgie. En effet, la fibromyalgie est un syndrome du système neuro-tendino-musculo-squelettique. Reconnue par l'OMS depuis 1992, la fibromyalgie figure dans la liste des ICD-10 rhumatismes non spécifiés sous le n° M79.0. Des études estiment qu'elle touche 2 à 10 % de la population mondiale. En France, cette pathologie est trop souvent mal appréhendée par le corps médical, du fait qu'elle revêt des symptômes multiples et variables dans le temps. On compterait en France, selon les associations, 200 000 personnes dans un état d'invalidité grave mais dénuées de reconnaissance par la sécurité sociale et la COTOREP. Dans ces conditions, il souhaite qu'il lui précise les mesures qu'il compte prendre afin de reconnaître cette maladie et ainsi permettre aux malades qui en sont affectés d'être couverts par l'assurance maladie pour invalidité. Par ailleurs, les associations demandent que soit attribuée à ces malades une carte d'invalidité qui permettrait par ailleurs la présence d'un chien dressé à des fins thérapeutiques à leurs côtés.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Gard](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117511

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1207